

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-8-4

Séance du mercredi 9 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales, du 24 novembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre du BP 2010 :

- 1) de reconduire les modalités de subventionnement des sorties scolaires avec nuitées, conformément aux indications du rapport et de l'annexe 1 ;
- 2) d'autoriser le Président du Conseil Général à poursuivre l'ensemble des actions décrites dans le présent rapport et à inscrire les crédits et les recettes nécessaires à leur mise en œuvre, en autorisations de programme et crédits de paiement, tels qu'ils sont récapitulés en annexe 2 du rapport ;
- 3) d'autoriser le Président du Conseil Général à verser les participations ou subventions départementales individualisées dans les conventions de partenariat déjà signées ;
- 4) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des actions et des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions